

## Rapport du Président

Séance publique  
du lundi 15 décembre 2025  
**N° CD-2025-5-8-2**  
**N° applicatif 13951**

### 8 ème Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

### Direction

Direction appui et pilotage 1

## BUDGET PRIMITIF 2026 - POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Résumé : Dans la continuité du modèle de gestion qui caractérise la Collectivité européenne d'Alsace depuis sa création, le budget 2026 dédié aux moyens de l'administration s'inscrira dans cette même dynamique de rationalisation et de maîtrise des charges de gestion courante dans l'objectif d'affecter prioritairement les crédits vers les politiques publiques.

Impactée par la crise des finances publiques de l'Etat via une participation forcée au redressement des comptes publics, la Collectivité européenne d'Alsace s'est fixée comme première priorité en 2025 d'examiner ses propres dépenses de fonctionnement en activant tous les leviers d'action possibles : mutualisation des moyens, modernisation des outils de gestion, renégociation de certains contrats, mise en œuvre de politiques d'achat plus performantes... La Chambre régionale des Comptes, qui a rendu son rapport d'observations définitives en février 2025 a d'ailleurs souligné la bonne gestion de la Collectivité.

En termes d'activité, l'année 2025 a été marquée par des projets d'envergure qui ont fortement mobilisé les fonctions support comme la création de l'Office Public de la Langue Alsacienne, le devenir du plan d'eau de Plobsheim, les acquisitions foncières et immobilières pour permettre le regroupement de services, la stratégie de renouvellement de la flotte automobile, le déploiement de l'outil dématérialisé du courrier, le projet de Transformation Numérique des Solidarités sans oublier la livraison de 13 projets de restructurations lourdes ou rénovations thermiques et l'accompagnement à l'action territorialisée de nos politiques publiques.

En 2026, les efforts de rationalisation, d'optimisation des deniers publics et la recherche de l'efficience restent les marqueurs essentiels de notre action. Aussi, en termes d'achat, l'accompagnement auprès des directions sera intensifié pour garantir le bon niveau d'achat, au juste prix, et en questionnant le niveau de qualité et d'exigences attendues. La modernisation de nos outils sera intensifiée en 2026, tout comme la résorption de notre dette technique qui permettra de renforcer notre performance collective. La recherche systématique de co-financements, malgré un contexte national moins favorable, reste également une priorité.

En matière d'investissement, la collectivité poursuivra en 2026 les investissements immobiliers nécessaires dans nos 380 sites dont 147 collèges. Elle place la performance, la sobriété et l'innovation au cœur de sa stratégie immobilière, faisant de la gestion rigoureuse de son patrimoine bâti de plus d'1,5 millions de mètres carrés un levier stratégique tant sur le plan économique que social et environnemental. Son action en faveur de la performance énergétique se traduit au travers d'opérations de rénovation ambitieuses de son patrimoine, incluant le renforcement de l'isolation des bâtiments, la modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation, ainsi que l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables. L'intégration systématique des réseaux de chaleur et le déploiement massif du photovoltaïque sont au cœur de sa stratégie.

Enfin, 2026 sera marquée par la déclinaison opérationnelle du « projet collectif de service public », fruit d'un travail collaboratif intense, qui réaffirme nos valeurs de proximité, d'efficacité, d'humanité et qui permettra de décliner les quatre ambitions fondamentales pour notre territoire.

Le rapport dédié à la politique d'administration générale propose ainsi un ensemble d'actions pour :

- 47 237 764,19 € en dépenses de fonctionnement et 824 000 € en autorisations d'engagement
- 103 202 109,00 € en dépenses d'investissement dont 61 642 549,00 M€ pour l'immobilier des collèges et 1 038 640 € en autorisations de programmes
- 3 114 717,00 € en recettes de fonctionnement et 560 000 € en autorisations d'engagement
- 16 127 512,00 € en recettes d'investissements et 64 000 € en autorisations de programmes

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, ce sont près de 500 agents qui se sont mobilisés en 2025 pour une masse salariale d'environ 29 206 000 €.

## **1. Cabinet**

En liminaire, il est à souligner que près de 90% des dépenses du Cabinet sont quasiment incompressibles (indemnités de fonction des Conseillers d'Alsace, moyens des groupes politiques, subventions, participations et cotisations obligatoires...) et que leur évolution, à la baisse ou à la hausse, est principalement due à des facteurs exogènes.

### **1.1 Faits marquants 2025**

Après l'année du « Sport » avec notamment le passage de la flamme Olympique dans notre région, la Collectivité européenne d'Alsace avait décidé de mettre en avant, tout au long de cette année, une des composantes essentielles de l'identité alsacienne : le bilinguisme. A ce titre, divers événements célébrant notre belle langue régionale ont été organisés et pour lesquels l'appui du Cabinet a été sollicité à plusieurs reprises.

En outre, le service du Protocole a été pleinement mobilisé, au cours du 1<sup>er</sup> semestre, dans le cadre du « Tour d'Alsace des engagés », dont le dessein était de valoriser les initiatives locales, les projets innovants et l'engagement citoyen quotidien des Alsaciennes et des Alsaciens.

Par ailleurs, il a également suivi d'autres manifestations d'envergure : les Assises alsaciennes de la Prévention et de la Protection de l'Enfance (janvier), les Vœux aux

personnels dans les Territoires (janvier), le Colloque « Travailleurs frontaliers et retraite : améliorer l'accès aux droits et aux prestations pour mieux vieillir » (janvier), les Assises Rhénanes de l'eau (mars), le Festival de la Vosgienne (avril), les Assises nationales du bien vieillir (juin), la Rentrée culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace (octobre), le Colloque des Territoires à Langue Régionale (novembre) et la soirée des « Engagés alsaciens ». Ainsi, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> octobre 2025, il a pris part à plus de 800 événements.

Enfin, du 7 au 10 juillet, une délégation de Conseillers d'Alsace s'est déplacée dans le département du Lot-et-Garonne, comme il est de coutume tous les deux ans, pour honorer et enrichir le jumelage historique qui unit les deux collectivités.

## **1.2 Objectifs pour 2026**

En 2026, le service du Protocole sera amené à suivre encore de nombreux événements dont les Vœux aux personnels (janvier), les Assises Rhénanes de l'eau (mars), le Festival de la Vosgienne (avril), les Assises nationales de la Protection de l'Enfance (juin), etc.

De plus, une délégation du Département du Lot-et-Garonne sera accueillie en Alsace dans le cadre du jumelage entre les deux collectivités. Echanges sur les politiques publiques respectives et les pratiques seront au programme, ainsi que des visites enrichissantes sur les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace.

## **2. Direction de la Communication**

Dans un contexte budgétaire contraint, la Collectivité européenne d'Alsace veille à rendre son action publique claire et accessible pour maintenir le lien avec les Alsaciens. Faire connaître ses dispositifs et ses actions fait partie intégrante de sa mission, notamment via une communication territorialement ancrée, renforçant le lien quotidien avec les habitants.

### **2.1 Faits marquants 2025**

La Direction de la Communication a soutenu les opérations thématiques majeures, comme l'année du bilinguisme, le Colloque des Territoires à Langue Régionale, la promotion de l'Office public de la langue alsacienne (OPLA), les 80 ans de la PMI, les 20 ans du Vaisseau, le fonds de sauvegarde de la maison alsacienne, les châteaux rhénans, la saison culturelle, les forums des solidarités ou encore le Festival de la Vosgienne. Elle valorise aussi l'engagement des élus, agents et bénévoles sur le terrain.

Dans cette dynamique, un Tour d'Alsace des engagés a été lancé pour rencontrer et valoriser celles et ceux qui s'engagent au cœur des territoires pour l'Alsace et les Alsaciens.

Ces actions sont relayées par des outils efficaces : le magazine Toute l'Alsace, le site internet, les réseaux sociaux et des événements ciblés.

### **2.2 Objectifs pour 2026**

En 2026, dans un contexte économique contraint, la Direction de la Communication continuera de déployer son action territoriale avec des actions thématiques ciblées.

La communication territorialisée sera poursuivie afin de rester au plus proche des habitants. Les actions de visibilité sur le terrain, qu'elles soient événementielles ou médiatiques, continueront d'être mises en œuvre.

La refonte du site internet Alsace.eu, initiée en 2025, se poursuivra pour offrir aux Alsaciens des services en ligne améliorés. Le budget du magazine Toute l'Alsace reste stable à 900 000,00 €, soit un peu plus de 43 % des dépenses de fonctionnement de la direction, garantissant un lien régulier avec tous les foyers alsaciens.

Par ailleurs, la production d'images et de contenus vidéo évoluera afin de dynamiser davantage la présence sur les réseaux sociaux.

Enfin, la deuxième convention du personnel sera organisée pour renforcer la cohésion des agents. Afin de partager les enjeux et perspectives liées au Service Collectif du Service Public, le Président et le Directeur général des services sont allés à la rencontre des agents au travers de 9 rencontres qui ont mobilisées près de 2000 agents. Ces temps ont permis des échanges nourris qui contribuent à la compréhension des enjeux politiques déclinés dans le Projet Collectif de Service Public.

### **3. Direction Générale des Services**

La Direction Générale des Services est principalement chargée de transformer les décisions politiques, prises par le Président et les Conseillers d'Alsace, en actions concrètes sur les sept territoires alsaciens, tout en garantissant le bon fonctionnement et l'efficacité de l'administration de la Collectivité européenne d'Alsace.

#### **3.1 Faits marquants 2025**

La Direction Générale des Services a engagé, depuis deux ans, une démarche ambitieuse visant à élaborer un « projet d'administration » destiné à devenir le socle commun de l'ensemble des agents de la Collectivité et qui leur fixera un cap autour d'objectifs partagés.

Cette élaboration, en plusieurs étapes, a d'abord intégré l'état des lieux dressé par le baromètre social, puis s'est enrichie de nombreuses contributions apportées par les agents de la Collectivité lors d'ateliers et de rencontres Rund Um, au cours de l'année 2024.

A l'occasion des 2<sup>ème</sup> rencontres territoriales Rund Um, qui se sont tenues du 17 mars au 29 avril, une première restitution du travail accompli a été effectuée. Ce sont plus de 600 agents qui sont venus découvrir et s'approprier le « projet d'administration », désormais dénommé « projet collectif de service public ».

En ce qui concerne le Conseil de développement d'Alsace, cette année a été marquée par le recrutement de ses membres 2025 – 2028. Le nombre de candidatures ayant largement excédé le nombre de sièges, un tirage au sort par commissaire de justice a été effectué, et ce dans le respect des critères de représentativité de la population alsacienne.

Après la soirée officielle de lancement, le 23 juin à l'Hôtel d'Alsace de COLMAR, s'est tenu le 27 septembre le séminaire de début de mandat à l'Hôtel d'Alsace de STRASBOURG. Ces deux temps forts ont permis, entre autres, aux membres du Conseil de développement de mieux appréhender les compétences de la Collectivité et le fonctionnement interne de l'instance. D'ici la fin de l'année, une Assemblée plénière, ayant pour objet l'annonce de la saisine du Président, sera encore organisée.

Enfin dans le cadre du dialogue interreligieux, une nouvelle formation a été dispensée aux Veilleurs de mémoire, le 11 juin, sur le thème « Comment présenter un cimetière juif à un jeune public ? » ; une trentaine de personnes étaient présentes.

Un travail a également été engagé avec les responsables de l'enseignement religieux catholique et protestant sur une exposition intitulée « Alsace, terre de dialogue interreligieux » qui sera mise à disposition des collèges, mairies, médiathèques... Elle met en lumière plusieurs personnalités marquantes du dialogue interreligieux en Alsace.

Par ailleurs, le 4 novembre s'est tenue, à l'Hôtel d'Alsace de STRASBOURG, la première rencontre des acteurs du dialogue interreligieux en Alsace, sur le thème « Voulons-nous encore vivre ensemble ? ». Celle-ci a été complétée par la plantation d'un Arbre de la Paix avec l'association interreligieuse Théodore et par l'organisation d'événements dans plusieurs villes d'Alsace, sous l'appellation « Mardi soir avec les religions ».

Le fonds interreligieux a, quant à lui, été utilisé en totalité en 2025 et a servi à financer plusieurs actions et associations en lien avec le dialogue interreligieux.

### **3.2 Objectifs pour 2026**

L'année prochaine, le « projet collectif de service public » sera pleinement effectif et, sous la coordination du 1<sup>er</sup> Vice-président en charge des ressources humaines et du Directeur général des services, il mettra donc en œuvre les orientations politiques autour de quatre grandes ambitions :

- Une Collectivité reconnue et fédératrice ;
- Une Collectivité agile et engagée face aux transitions ;
- Une Collectivité au cœur des territoires ;
- Une Collectivité ambitieuse pour ses agents.

Pour sa part, le Conseil de développement, après sa première auto-saisine sur la question « Comment reconnecter citoyens et élus au service d'une action publique partagée, compréhensible et de proximité ? », va lancer une phase opérationnelle, à partir de 2026, pour mettre en œuvre ses préconisations à travers des actions concrètes. Parallèlement, le Conseil de développement s'attachera à la saisine du Président, qui sera annoncée avant la fin de l'année 2025.

Au cours de l'année 2026, il est également prévu, a minima, de réunir trois assemblées plénières et d'organiser trois rencontres entre les citoyens et les élus, ainsi qu'une réunion du réseau des Conseils de développement d'Alsace (14 instances en totalité).

Par ailleurs, une visite d'étude in situ sera programmée d'ici la fin du mandat, dans le prolongement du « Démocratie Tour transfrontalier » qui s'était arrêté en Allemagne et en Suisse à la fin de l'année 2024.

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace participera, pour la troisième fois, au Forum des Religions qui devrait se dérouler à l'automne 2026.

### **4. Direction des Services de l'Assemblés**

Rouage essentiel du processus délibératif, la Direction des Services de l'Assemblés (DSA) assure à COLMAR et à STRASBOURG la préparation, le déroulement et le suivi des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Commission permanente ainsi que les réunions des Commissions. Elle prépare et actualise le calendrier des réunions de l'Assemblée et des Commissions. La DSA assure également la gestion des indemnités des Conseillers d'Alsace et coordonne l'ensemble

des représentations du Conseil et du Président de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes extérieurs.

#### **4.1 Faits marquants 2025**

La Direction de Services de l'Assemblée a organisé en collaboration avec le Cabinet, la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux et la Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique six réunions plénières et neuf réunions de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette Direction assure avec les autres Directions responsables des visas fonctionnels (juridique, subvention, Délégué à la Protection des Données, financier) des sessions de formation relatives, tant au fond que sur la forme, aux actes juridiques qui seront instruits et validés via le logiciel de gestion des rapports et délibérations, ceci ayant pour but la sécurité optimale des actes les plus importants de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le marché public de transcription des débats a été renouvelé.

Le Conseil a désigné son référent déontologue pour les Conseillers d'Alsace ; le collège de déontologie du Centre de Gestion du Bas-Rhin. Le collège a été saisi à 2 reprises durant l'année. Les possibles sollicitations des élus au déontologue, sur une année pleine sont estimées à 5 000 €.

#### **4.2 Objectifs pour 2026**

La DSA assure la coordination de l'instruction et de la mise à jour de la base de données des représentations du Conseil et du Président de la Collectivité européenne au sein des organismes extérieurs (ou missions confiées aux élus).

Le Projet de budget de la Direction des Services de l'Assemblée (DSA) pour l'année 2026 s'élève à 546 000 € en fonctionnement. Il est constant par rapport à 2025.

Cette proposition de budget rassemble les crédits prévus pour la transcription des débats des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que les crédits du fonds d'intervention alsacien (FIA).

Le FIA comprend une enveloppe territoriale et quarante dotations cantonales de fonctionnement. Ces dotations permettent aux élus d'attribuer des aides qui n'entrent pas dans les autres dispositifs créés par la Collectivité européenne d'Alsace, pour soutenir des projets présentant un intérêt cantonal ou infra cantonal, en lien avec les domaines d'action de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans le cadre du budget primitif 2026, il est proposé que l'enveloppe territoriale soit dotée de 130 000 € et les 40 dotations cantonales de fonctionnement de 10 000 € chacune par an.

### **5. Direction Appui et Pilotage des Ressources**

La Direction Appui et Pilotage Ressources (DAPI R) regroupe des services transversaux à l'ensemble de la Collectivité : assurances, opérations foncières, information et veille, outils transversaux.

Elle apporte également un appui à la coordination de l'activité des directions ressources de la Collectivité : rédaction de documents transversaux, centralisation des données...

## **5.1 Faits marquants 2025**

2025 a vu la fin du premier contrôle de la Chambre régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de la Collectivité européenne d'Alsace. La DAPI R avait été désignée comme coordinatrice de ce contrôle et interlocutrice privilégié des magistrats. Le rapport d'observations définitives de la CRC a souligné la bonne gestion de la Collectivité, avec seulement deux rappels du droit et une recommandation.

2025 a également vu aboutir la première partie de la réorganisation de la DAPI, dans un objectif de convergence : aux services des opérations foncières Nord et Sud et au service des assurances sont désormais substitués un service gestion locative et assurances et un service des transactions immobilières.

Au niveau des opérations foncières, l'activité s'est poursuivie à un rythme soutenu, tant au niveau des transactions que de la gestion locative. Le traitement des dossiers de transactions a ainsi abouti (au 5 novembre 2025) à 35 acquisitions pour les besoins de la Collectivité (regroupement de services, voirie départementale, espaces naturels sensibles), 15 ventes de biens qui ne sont plus nécessaires aux missions de la Collectivité et 18 actes divers (arrêté, acte rectificatif, servitude...). En matière de gestion locative, 145 conventions ont été signées au 20/10/2025, notamment dans le cadre des locations ponctuelles de salles.

On peut noter, en termes de dossiers marquants, l'acquisition de la majeure partie des maisons liées au projet de déviation de ROTHAU, l'accord trouvé avec l'Etat sur l'acquisition du terrain nécessaire au collège Mentelin ou la décision de principe sur l'acquisition de deux immeubles à COLMAR pour le regroupement des services sociaux.

Au niveau du service des assurances, 388 réclamations ont été déclarées et prises en charge avec une baisse des sinistres liés à notre mission en termes de protection de l'enfance (85 sur les trois premiers trimestres 2025 contre 160 en 2024).

Les réclamations liées à la voirie ont augmenté de façon notable (98 sur les trois premiers trimestres contre 109 en 2024), essentiellement liées aux dégâts provoqués par les rotifils et les nids de poule.

La prise en charge des sinistres automobiles se traduit quant à elle par une légère baisse sur les trois premiers trimestres 2025 (104 déclarations contre 145 en 2024).

En 2025, le service information et veille a continué de répondre aux besoins croissants des usagers en ressources spécialisées tout en poursuivant une rationalisation des dépenses. Une nouvelle identité visuelle et la mise en place de recommandations de lecture sur intranet doivent contribuer à améliorer la connaissance par les agents de l'offre de service. L'intégration de nouvelles solutions numériques a permis d'élargir les accès à distance et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Le projet de dématérialisation du courrier de la Collectivité s'est achevé au troisième trimestre, permettant une gestion plus efficiente du courrier en tous points du territoire.

## **5.2 Objectifs pour 2026**

La réorganisation de la DAPI devrait se poursuivre, avec une fusion envisagée avec la Direction Adjointe des Moyens Généraux.

En ce qui concerne les assurances, 2026 verra l'impact du renouvellement des contrats d'assurance en responsabilité de la Collectivité, dans un contexte extrêmement complexe, les assureurs ayant considérablement augmenté le montant de leurs primes et franchises, voire ne répondant plus aux appels d'offres. Un impact organisationnel en découle, un certain nombre de dossiers désormais en dessous des franchises devant être directement gérés par les services de la Collectivité.

Au niveau des opérations foncières, l'acquisition des bâtiments à COLMAR étant conditionnée à l'obtention des permis de construire modificatifs, les actes juridiques seront pris si ces permis sont délivrés.

D'autres projets emblématiques pourraient aboutir, comme la fin des acquisitions de bâtiments pour la déviation de ROTHAU ou un projet de regroupement de services à MULHOUSE.

La mise en place de la numérisation à valeur probante et le maintien en condition opérationnelle de l'outil de dématérialisation du courrier seront pris en charge par l'unité outils transversaux, qui se verra également confier, dans le contexte de la réorganisation de la Direction, le logiciel de gestion des réservations de salles et bureaux et participera à la mise en place de la stratégie collaborative dans la Collectivité.

## **6. Direction Achats et Commande Publique**

A travers le levier de la Commande Publique et de la fonction achat, la Collectivité européenne d'Alsace est engagée pour la relance économique et la transition énergétique en déclinant notamment les actions du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Conçu pour s'adapter aux mutations économiques, sociales, environnementales ainsi qu'aux besoins évolutifs des usagers et des partenaires, il incarne la volonté de la collectivité de faire de sa commande publique un levier stratégique de transformation.

Le rôle clé de la Collectivité européenne d'Alsace en tant que pilote de la plateforme Alsace Marchés Publics qui regroupe 603 acheteurs alsaciens et représente un poids économique de plus d'un milliard d'euros d'achats n'est plus à démontrer et répond pleinement aux enjeux actuels d'une administration numérique.

### **6.1 Faits marquants 2025**

La Collectivité européenne d'Alsace est un acteur public de premier plan en Alsace. Elle a conclu, au 9 novembre 2025, près de 202 M€ d'achats auprès de 3 700 fournisseurs dont une majorité d'entreprises locales (63%).

La troisième édition du salon de l'achat public responsable s'est tenu le 10 décembre 2025 et sa fréquentation témoigne de l'attractivité de notre collectivité auprès des entreprises alsaciennes. Les objectifs poursuivis, à savoir :

- Dialoguer avec les entreprises au travers de contacts clés sur les stands qui permettent la compréhension des attentes des acheteurs,
- Promouvoir une commande publique responsable avec une présentation de l'expérience de production d'énergie solaire par la Collectivité,
- Anticiper les marchés 2026-2027 pour donner de la lisibilité aux potentiels acheteurs,

- Favoriser l'accès des TPE, PME et structures ESS, notamment au travers de la plateforme Alsace Marché Public.  
s'inscrivent pleinement dans les objectifs visant à évoluer vers une commande publique plus lisible, plus efficace et pleinement engagée auprès des partenaires et des transitions.

L'année 2025 a également été marquée par la participation de la direction de la Commande Publique à des projets structurants : l'ambition restauration, le projet de carte achat, un projet d'innovation sociale autour du reconditionnement du mobilier scolaire destiné au collège de Eckbolsheim.

Le contrat relatif à l'abonnement à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics arrivant à échéance au 31 décembre 2025, une nouvelle consultation a été lancée.

## **6.2 Objectifs pour 2026**

Dans la continuité de ce qui a été impulsé en 2025, la politique d'achat de la collectivité sera un levier clé pour maîtriser les dépenses de la collectivité ; les objectifs définis en 2025 sont maintenus, à savoir acheter au juste prix, en questionnant réellement ses besoins et en veillant à standardiser les équipements, en adoptant les mises en concurrence adaptées... La limitation du critère prix et son contrôle par la Commission d'Appel d'Offres sont plus que jamais nécessaires, tout comme l'accompagnement de la Direction de la Commande Publique pour rationaliser les procédures, mutualiser les achats...

Dans le contexte de fortes tensions financières pour nos partenaires de l'inclusion sociale, la Collectivité européenne d'Alsace continuera à soutenir l'ESS en généralisant les clauses sociales, en accompagnant les structures d'insertion pour renforcer leur capacité à répondre aux appels d'offres et à soutenir les entreprises adaptées et les ESAT en concluant des marchés réservés.

Enfin la CeA anticipe dès aujourd'hui les exigences de la loi Climat et Résilience, qui imposera à partir d'août 2026 l'intégration systématique de considérations environnementales et sociales dans l'ensemble de ses marchés.  
Cette transition est déjà engagée : recours à des matériaux recyclés ou labellisés, achats d'enrobés à température moyenne, achat de marchés d'électricité verte... et l'objectif poursuivi est de renforcer l'exemplarité de la collectivité.

## **7 - Direction des Affaires Juridiques**

La Direction des Affaires Juridiques veille à la sécurisation juridique des actions, actes et procédures de la Collectivité européenne d'Alsace et assure la défense des intérêts en justice (contentieux en demande et défense).

### **7.1 Faits marquants 2025**

Mobilisée sur l'accompagnement et l'assistance juridique aux directions et services, la Direction des Affaires Juridiques prend en charge différents contentieux notamment en matière de revenu de solidarité active, de ressources humaines, de désordres de construction, d'aménagement foncier, d'agrément des assistants maternels et familiaux, de marchés publics (passation et exécution), de transport scolaire adapté, de prise en charge des jeunes majeurs, de fonds de solidarité pour le logement, de dommages de travaux publics, de responsabilité des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Elle intervient dans des litiges plus importants : Stocamine, fermeture de la bretelle RD à SOULTZ-SOUS-FORETS, transfert de la plateforme douanière de SAINT-LOUIS, insuffisance de la compensation des charges du revenu de solidarité active, projet A4 LORENTZEN, règlement du temps de travail, convention territoriale d'exercice concerté par la compétence « mobilités », dotation complémentaire qualité pour des services d'aides et d'accompagnement à domicile...

La Direction des Affaires Juridiques a également participé à différents projets d'envergure tels que la mise en place de la plateforme des sports de nature, la mise en œuvre de convention d'occupation du plan d'eau de PLOBSHEIM, la création de l'Office Public pour la Langue Alsacienne, le devenir de la Plateforme d'OTTMARSHEIM, la gestion du restaurant du château du Hohlandsbourg, etc.

Elle a rappelé les règles de la communication en période électorale à l'approche des élections municipales. Enfin, elle a apporté son expertise juridique pour la mise en place de R PASS.

## **7.2 Objectifs pour 2026**

En 2026, la Direction des Affaires Juridiques se mobilisera sur l'accompagnement et l'assistance juridique aux élus, aux directions et services, poursuivra son analyse sur les évolutions importantes dans l'environnement législatif et réglementaire des collectivités et leurs conséquences sur les domaines d'interventions de la Collectivité européenne d'Alsace et sécurisera les dispositifs par une validation juridique des actions procédures de convergence.

Le budget 2026 proposé pour la Direction des Affaires Juridiques s'élève à 339 500 € en dépenses et 20 000 € en recettes.

En effet, les contentieux génèrent des recettes comme la perception par la Collectivité, lorsqu'elle est la partie gagnante, des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile, mais également des indemnités dues à la Collectivité par les parties perdantes.

## **8 Direction des Systèmes d'Information et du Numérique**

La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique gère les systèmes d'information de la Collectivité, hors politique des collèges gérés par la Direction Education et Jeunesse de la DGA Attractivité.

### **8.1 Faits marquants 2025**

En 2025, la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) a franchi une étape importante avec la mise en œuvre concrète de son projet de réorganisation lancé en 2024. L'objectif est d'améliorer les services numériques pour les agents et les élus, tout en utilisant mieux les ressources disponibles. La réorganisation permet de répondre aux défis technologiques, de clarifier certains processus et de renforcer la présence des agents de la DSIN sur les territoires.

Côté applications, la DSIN finalise la convergence des systèmes informatiques avec la modernisation des outils cartographiques, des archives numériques, un nouvel outil pour gérer les absences, ou des solutions pour créer facilement des tableaux de bord (Power BI, BO), sans oublier le projet phare restant la Transformation Numérique des Solidarités.

Des travaux techniques sont en cours pour améliorer la qualité et la sécurité de l'infrastructure technique avec le renouvellement des solutions de virtualisation et de stockage, la convergence du VPN assurant un télétravail sécurisé et le déploiement d'outils collaboratifs comme OneDrive, SharePoint et Teams.

Sur le champ de l'innovation, la DSIN, en collaboration avec la Direction de l'Innovation et de la Transformation Publiques, a posé les bases de l'utilisation de solutions d'intelligence artificielle avec la rédaction d'une charte de bonnes pratiques, des actions d'acculturation des agents lors des cafés de l'IA, et la mise en œuvre d'expérimentations parmi lesquelles un chatbot, un agent à enrichissement contextuel ou RAG et une solution de traitement et reconnaissance de dossier pour les solidarités.

Dans le même temps, l'ensemble des agents de la collectivité auront accès à une solution d'intelligence artificielle générative contrôlée, MS CoPilot, au travers de l'évolution de la suite bureautique vers Office365 dans le cadre de la migration vers Windows 11.

Enfin, une démarche de résorption de la dette technique est engagée pour corriger les faiblesses techniques accumulées et renforcer la sécurité et la fiabilité du système d'information de la Collectivité.

## **8.2 Objectifs pour 2026**

En 2026, la DSIN entame l'ultime convergence des systèmes d'information, avec la mise en œuvre opérationnelle du programme Transformation Numérique des Solidarités, projet structurant pour les services sociaux.

Plusieurs projets initiés en 2025 seront finalisés, notamment la solution de gestion des temps et absences, complément au SIRH déployé en 2024 et les derniers modules pour la Protection Maternelle et Infantile.

De nouveaux investissements sont prévus pour répondre aux besoins métiers : outil de gestion des plannings MDPH, évolution du SI évaluation MDPH, acquisition d'un système d'information radiologique, intégration des archives dans la solution actuelle, solution d'aide au financement transfrontalier, gestion des sondes du laboratoire alsacien, outil de reporting et gestion de projets, module de reporting du portail CeA et logiciel de gestion des registres RGPD.

Le renouvellement du parc informatique et de la flotte de smartphones se poursuit, mais à un rythme réduit de 30 % en raison des contraintes budgétaires, mais le remplacement des copieurs obsolètes reste prioritaire.

Sur le volet infrastructure, les efforts porteront sur la sécurité avec la mise en place d'un bastion d'administration et la réduction de la dette technique par la refonte des sauvegardes et le remplacement des équipements réseaux.

Enfin, un projet de gestion des identités et des accès (IAM) sera lancé en coordination avec le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

## **9 Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux**

La Collectivité européenne d'Alsace place la performance, la sobriété et l'innovation au cœur de sa stratégie immobilière, faisant de la gestion rigoureuse de son patrimoine bâti de plus d'1,5 millions de mètres carrés un levier stratégique tant sur le plan économique que social et environnemental.

Son action en faveur de la performance énergétique se traduit au travers d'opérations de rénovation ambitieuses de son patrimoine, incluant le renforcement de l'isolation des bâtiments, la modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation, ainsi que l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables. L'intégration systématique des réseaux de chaleur et le déploiement massif du photovoltaïque sont au cœur de sa stratégie.

La Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition de faire de son parc immobilier de collèges un modèle de performance alliant qualité des infrastructures et adaptation aux besoins pédagogiques afin d'offrir aux collégiens et aux enseignants un cadre inspirant et résolument tourné vers l'avenir.

Cet engagement se traduit dans un Programme Pluriannuel d'Investissement pour les collèges, d'un montant de 659 500 000 €.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit également son Programme Pluriannuel d'Investissement dédié aux bâtiments départementaux, pilier d'une ambition publique renforcée pour l'Alsace de demain, d'un montant de 274 700 000 €. Ce dispositif structurant s'inscrit dans une logique de service public alsacien ambitieux et territorialisé, combinant une présence renforcée sur l'ensemble du territoire et un soutien actif aux politiques publiques prioritaires : la protection de l'enfance, l'attractivité des territoires, l'environnement et le développement des infrastructures stratégiques ainsi que la valorisation du patrimoine culturel.

Par cette démarche volontariste, la Collectivité européenne d'Alsace affirme sa volonté de construire un service public exemplaire, proche des citoyens et résolument tourné vers l'avenir, au service de la cohésion, de la compétitivité et de la qualité de vie en Alsace.

## **9.1 Faits marquants 2025**

En 2025, dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement, pas moins de 13 projets de restructurations lourdes ou rénovations thermiques ont été livrés :

- 10 projets dans les collèges (Alice Daul à BISCHHEIM, BISCHWILLER et Saint-Exupéry à MULHOUSE notamment) ;
- 3 projets dans les autres bâtiments (Centres routiers de WASSELONE et SCHIRMECK, Hangar Parapluie du Carreau Rodolphe à UNGERSHEIM).

Par ailleurs, 7 projets ont franchi l'étape des études pour entrer en phase chantier :

- 4 projets dans les collèges (CHATENOIS, Forlen à SAINT-LOUIS, et HEGENHEIM notamment) ;
- 3 projets dans les autres bâtiments (Foyer de l'Enfance à STRASBOURG, Espace Solidarité Alsace à SAINT-LOUIS notamment).

La recherche systématique de cofinancements sur les projets immobiliers est à nouveau valorisée en 2025 par l'attribution d'une subvention d'investissement significative de 4 086 606 € sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental pour la reconstruction du Foyer de l'Enfance à STRASBOURG qui vient abonder une première subvention de 2 504 284 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental 2024.

Ainsi, le montant des subventions et cofinancements qui accompagnent les projets du Programme Pluriannuel d'Investissements s'élève désormais à 43 300 000 € pour les collèges et à 14 800 000 € pour les autres bâtiments.

Dans le domaine des Moyens Généraux, l'année 2025 a permis d'arrêter la nouvelle politique de gestion de la flotte automobile et a vu débuter sa mise en œuvre avec le renouvellement de 150 véhicules.

## **9.2 Objectifs pour 2026**

En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace réaffirme sa détermination à mener à bien ses projets immobiliers essentiels à la qualité du service public et à l'attractivité du territoire.

Les objectifs fixés en matière de rénovation, de modernisation et de transition écologique restent inchangés mais leur mise en œuvre s'appuie plus que jamais sur une optimisation rigoureuse des ressources. Pour concilier performance et responsabilité financières, tous les leviers disponibles sont actionnés tant dans les domaines des travaux que celui des moyens généraux : mutualisation des moyens, recherche de financements, priorisation des chantiers les plus stratégiques et rationalisation des coûts à chaque étape.

Pour le prochain exercice, la Collectivité consacrera 56 700 000 € d'investissement au patrimoine immobilier scolaire. Cette enveloppe se décomposera en 41 700 000 € fléchés vers le Programme Pluriannuel d'Investissement et 15 000 000 € dédiés aux opérations de maintenance. En parallèle, un montant de 12 400 000 € de recettes est attendu sur cette même politique en 2026.

D'autre part, en 2026 la Collectivité consacrera 25 200 000 € d'investissement au patrimoine immobilier hors collèges dont 19 700 000 € au Programme Pluriannuel d'Investissement et 4 500 000 € à la maintenance. En termes de recettes, un montant de 1 300 000 € est attendu en 2026.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la Collectivité a subi de plein fouet la hausse des tarifs de l'énergie à partir du deuxième trimestre 2022. Après un budget en forte hausse en 2023, la Collectivité a pu d'une part bénéficier d'une baisse substantielle des tarifs et d'autre part réduire significativement ses consommations grâce à un effort collectif. La conjonction des deux phénomènes a permis une évolution du budget énergie et fluides sur les bâtiments hors collèges de 8 000 000 € en 2023 à 4 800 000 € en 2026.

Dans le domaine des moyens généraux, plusieurs évolutions sont attendues pour le prochain exercice.

La nouvelle politique de gestion de la flotte se poursuivra en 2026 autour de trois projets essentiels : un nouvel outil de gestion pour les réservations, le déploiement des premières boîtes à clés automatisées et l'installation de systèmes de télématique embarquée.

Une nouvelle offre de restauration sera prochainement déployée à l'Hôtel d'Alsace de COLMAR permettant aux agents de commander des plats traiteurs via un site internet dédié et de se les faire livrer directement sur site.

Enfin, suite à une expérience d'externalisation de l'affranchissement dont le bilan n'est pas concluant, la Plateforme Logistique réinternalise cette prestation tout en bénéficiant d'une nouvelle offre de La Poste permettant à la Collectivité de bénéficier du tarif « industriel », plus avantageux.

## SYNTHESE DE LA COMMISSION N° 8 – EFFICACITE ET SOBRIETE FINANCIERE

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission susvisée :

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/ BP 2025 en €	BP 2026/ BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	47 371 732,09	45 512 714,19	47 237 764,19	1 725 050,00	3,79%	824 000,00
Dépenses d'Investissement	121 149 695,42	114 308 137,00	103 202 109,00	-11 106 028,00	-9,72%	1 038 640,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>168 521 427,51</b>	<b>159 820 851,19</b>	<b>150 439 873,19</b>	<b>-9 380 978,00</b>	<b>-5,87%</b>	<b>1 862 640,00</b>
Recettes de Fonctionnement	5 970 508,32	4 202 541,00	3 114 717,00	-1 087 824,00	-25,88%	560 000,00
Recettes d'Investissement	29 035 190,02	18 096 657,60	16 127 512,00	-1 969 145,60	-10,88%	64 000,00
<b>Total Recettes</b>	<b>35 005 698,34</b>	<b>22 299 198,60</b>	<b>19 242 229,00</b>	<b>-3 056 969,60</b>	<b>-13,71%</b>	<b>624 000,00</b>

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Incrire, au titre du Budget primitif 2026, relatif à l'efficacité et la sobriété financière, un budget de 150 439 873,19 € en dépenses et 19 242 229,00 € en recettes, ventilé comme suit :

### **Pour le Cabinet**

Il vous est proposé d'inscrire, en dépenses de fonctionnement : 6 199 523,19 €.

### **Pour la Direction de la Communication**

Il est donc proposé d'inscrire 2 077 500,00 € de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement, et 1 900,00 € de recettes de fonctionnement ainsi que 12 000,00 € en dépenses d'investissement et 12 000 € en autorisations de programme.

### **Pour la Direction Générale des Services**

Il vous est proposé d'inscrire, en dépenses de fonctionnement : 151 050,00 €.

### **Pour la Direction des Services de l'Assemblée**

Il vous est proposé d'inscrire 546 000,00 € en dépenses de fonctionnement.

### **Pour la Direction Appui et Pilotage des Ressources**

Il est proposé d'inscrire :

- En dépenses de fonctionnement : 7 676 491,00 €
- En dépenses d'investissement : 11 340 000,00 €
- En recettes de fonctionnement : 2 727 817,00 €
- En recettes d'investissement : 1 771 000,00 €

### **Pour la Direction Achats et Commande Publique**

Il est proposé d'inscrire :

- En dépenses de fonctionnement : 356 000,00 € et 824 000,00 € en autorisations d'engagement
- En dépenses d'investissement : 24 660,00 € et 98 640,00 € en autorisations de programme
- En recettes de fonctionnement : 140 000,00 € et 560 000,00 € en autorisations d'engagement
- En recettes d'investissement : 16 000,00 € et 64 000,00 € en autorisations de programme

### **Pour la Direction des Affaires Juridiques**

Il vous est proposé d'inscrire:

- En dépenses de fonctionnement : 339 500,00 €
- En recettes de fonctionnement : 20 000,00 €

### **Pour la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique**

Il vous est proposé d'inscrire, :

- En dépenses de fonctionnement : 6 390 000,00 €
- En dépenses d'investissement : 9 247 600,00 €

### **Pour la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux**

Il vous est proposé d'inscrire :

- En dépenses de fonctionnement : 23 202 000,00 €
- En dépenses d'investissement : 82 577 849,00 € et 928 000,00 € en autorisations de programme
- En recettes de fonctionnement : 225 000,00 €
- En recettes d'investissement : 14 340 512,00 €

- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 et 2 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

